

FLASH INFO

[Edition juin 2023]

Une hausse, mais pas à la hauteur de la perte de pouvoir d'achat des agents publics

La réunion de reprise du dialogue social dans la Fonction publique du 12 juin s'est avérée être un rendez-vous salarial pour 2023. Malgré deux suspensions de séance, les annonces du ministre Stanislas Guerini n'ont pas évolué.

Toutes les organisations syndicales ont quitté ensemble la salle. Le gouvernement prévoit un budget similaire à celui de 2022, soit 7,5 milliards d'euros pour les trois versants.

AVIS DE L'UNSA FONCTION PUBLIQUE :

L'UNSA Fonction publique demandait des mesures urgentes pour le pouvoir d'achat des agents publics et souhaitait qu'elles soient abordées dès la première réunion après le conflit sur les retraites.

Le ministre a entendu cette exigence. Cependant, les annonces sont bien en deçà des attentes de l'UNSA Fonction publique et de celles des agents. Elles demeurent nettement insuffisantes au regard du niveau de l'inflation (+ 5,1% de mai 2022 à mai 2023) et des revendications de l'UNSA.

DETAIL DES MESURES :

Pour tous les agents contractuels et titulaires

- + 1,5% de hausse de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2023
- + 5 points d'indice ou leur équivalent pour tous les agents (mesure mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024).

Remarques : L'UNSA demandait une hausse supérieure de la valeur du point d'indice. Elle considère que l'augmentation de 5 points d'indice des grilles aurait dû être effective au 1^{er} juillet 2023 et non 6 mois plus tard.

Des mesures spécifiques pour améliorer les bas de grille des agents de catégorie C et B et leur redonner des perspectives de carrière.

De 1 à 9 points d'indice seront ajoutés à chaque échelon impacté par le minimum de traitement afin de recréer un réel échelonnement des grilles. Cette mesure devrait rentrer en vigueur au 1^{er} juillet 2023.

Cette mesure concerne 1,44 millions d'agents. Elle était indispensable et urgente !

Remarque : C'est une exigence de l'UNSA Fonction Publique. Il n'était pas possible de maintenir la situation actuelle des grilles indiciaires de catégories C et B avec des agents devant attendre près de 10 ans pour avoir des perspectives d'évolution de leur rémunération indiciaire.

Une prime "one shot", "pouvoir d'achat", dégressive entre 800 et 300 €, sera versée aux agents publics, contractuels et titulaires, qui perçoivent un revenu brut mensuel inférieur à 3250 €.

Sont concernés :

- 70% des agents de la FPH ;
- 50% des agents de la FPE ;
- Les agents de la FPT dans les collectivités dont les élus prendront une délibération allant dans ce sens

Le versement est prévu avant la fin 2023.

Remarque : L'UNSA aurait préféré une mesure indiciaire pérenne, pouvant avoir un impact sur le calcul des pensions.



Autres mesures complémentaires annoncés

- Reconstitution de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) pour 2023 ;
- Revalorisation des frais de mission (au moins 10%, en fonction des territoires) dès la rentrée 2023 pour les agents de la FPE :
 - Augmentation du plafond des nuitées hôtelières,
 - Revalorisation du plafond de l'indemnité repas.
- Revalorisation de 10% du barème de monétarisation des jours de CET :
 - Agent de catégorie A : de 135 € à 150 € brut,
 - Agent de catégorie B : de 90 € à 100 € brut
 - Agent de catégorie C : de 75 € à 83 € brut
- Meilleure prise en charge des abonnements pour les transports en commun à partir de septembre 2023.

Remarque : Les 3 premières mesures font parties des revendications portées par l'UNSA Fonction Publique comme mesures complémentaires.

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02



federation@unsa-defense.org

portail-unsa.intradef.gouv.fr

www.unsa-defense.org

@UnsaDefense

www.facebook.com/UNSADefense

Unsa defense diffusion

Tout le monde a droit à l'UNSA !!

Les représentants UNSA Défense sont à votre disposition pour toute précision